

**Subventions départementales aux associations d'Anciens
Combattants et de Victimes de guerre ainsi qu'aux déplacements
des associations sportives de niveau national**

Intervention d'Ibrahima Traoré
Conseiller départemental du groupe Val-de-Marne en commun –
PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous vous avons déjà alerté concernant des baisses de subventions accordées aux associations d'anciens combattants de l'ARAC et de la FNACA lors de la Commission permanente du 18 septembre 2023.

Vous vous êtes défendus de toute baisse en disant, je cite le Procès-Verbal, que « l'enveloppe globale pour les associations d'anciens combattants n'a pas été touchée » et que les évolutions sont liées à l'activité des associations.

Cependant, si les subventions sont effectivement indexées sur le nombre d'adhérents et son évolution, comme vous l'avez mentionné lors de cette même Commission, cela soulève des interrogations et fragilise inévitablement ces associations.

Dans ce rapport certaines baisses nous alertent particulièrement :

- L'ARAC voit sa subvention baissée de 400 euros
- La FNACA de 900 euros
- L'ONaCVG perd 24 075€ entre 2022 et 2024.

Nous nous inquiétons de ces baisses et demandons davantage de transparence. Avez-vous des données chiffrées permettant de justifier de telles baisses ?

Au sujet du rapport 22 qui accorde des subventions pour la participation à une compétition internationale de haut niveau.

Lors de la Commission permanente du 08 juillet dernier, alerté par certaines associations sportives, **je vous ai exprimé mes inquiétudes concernant le versement des subventions d'aide aux déplacements des équipes évoluant en national.**

Vous nous aviez signalé lors de cette Commission permanente qu'il s'agissait d'un **gel du dispositif.**

Ce gel est-il confirmé ? Qu'en est-il pour l'année 2025 ?

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi